Conseil Communal de Belmont-sur-Lausanne

Préavis No. 12/2026 au Conseil communal

Autorisations générales et compétences financières accordées à la Municipalité par le Conseil communal pour la législature 2026-2031

Rapport de la Commission des finances

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Ont participé le lundi 7 septembre 2026 à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil :		M. Axel Boggio, Président
Municipalité :		Mme Nathalie Greiner, Syndique Mme Sandrine Rainotte
Commission des Finances	:	M. Olivier Guignard, Président Mme Sakine Uçurum Pion Mme Virginie Niang M. Jean-Claude Favre
Absente :		*Mme Mehtap Hirt-Tari*

Préambule

La commission des finances s'est vu adresser le préavis susmentionné avant la séance de présentation. Elle a ainsi pu en prendre connaissance et poser pendant la réunion toutes les questions nécessaires à sa bonne compréhension.

Elle remercie les membres de la Municipalité pour la clarté des réponses fournies à ses questions.

Présentation du préavis

Chaque cinq ans, lors du renouvellement des autorités communales, il est d'usage que le Conseil communal octroie à sa Municipalité un certain nombre d'autorisations générales lui permettant de traiter diverses situations sans avoir à demander à chaque fois une autorisation spécifique au Conseil communal.

Cela permet de fluidifier le traitement de certains dossiers, sans pour autant représenter un risque majeur pour les finances communales.

Pour la législature à venir, la Municipalité demande le renouvellement des autorisations déjà en vigueur, à l'exception de celle concernant la souscription de crédit-bail ou de leasing, qu'elle ne juge pas nécessaire à son bon fonctionnement.

Pour les autorisations existantes, elle propose d'augmenter la limite accordée pour l'acquisition d'immeubles, la passant de CHF 500'000.- à CHF 5 millions, ainsi que d'augmenter la limite pour l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales, en passant d'une limite globale de CHF 5'000.-, avec maximum CHF 1'000.- par cas, à une limite globale de CHF 50'000.-, avec maximum CHF 10'000.- par cas.

Elle propose pour finir au Conseil communal de lui octroyer une nouvelle limite pour l'acceptation de legs, donations et successions jusqu'à un montant maximum de CHF 100'000.-

Commentaires de la Commission des finances

La proposition de la Municipalité pour la législature 2026-2031 parait raisonnable à la Commission des finances.

L'augmentation de la limite pour les éventuelles acquisitions d'immeubles est cohérente avec le niveau du marché immobilier dans notre commune et ne représente pas un risque additionnel majeur, puisque l'accord de la Commission des finances est exigé pour toute opération dépassant CHF 30'000.-.

Elle donne à la Municipalité la flexibilité nécessaire à une prise de décision rapide, lorsque des demandes d'usage de son droit de préemption lui sont soumises. Elle permet également de maintenir une certaine discrétion sur l'opération en cours, souvent nécessaire à la bonne réalisation d'une acquisition.

L'augmentation de la limite pour les acquisitions de participations dans des sociétés commerciales reste raisonnable, sachant que la Municipalité a l'obligation de détailler chaque année dans le rapport de gestion toutes les opérations réalisées.

Et pour finir, la nouvelle autorisation demandée pour l'acceptation de legs, donations et successions permettra de simplifier et d'accélérer la procédure d'acceptation le cas échéant. Il va de soi que si l'acceptation d'une telle donation devait être liées à des conditions particulières (nécessité de créer une structure pour la gestion de ce patrimoine, usage des fonds limité à certains secteurs, …), le dossier devrait alors être présenté au Conseil communal pour acceptation.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du **préavis 12/2026** et vous propose de les accepter sans modification.

Pour la Commission des finances :

Olivier Guignard ……..
Président

Sakine Uçurum Pion ……

Virginie Niang ……

Mehtap Hirt-Tari ……

Jean-Claude Favre ……..
Rapporteur

Fait à Belmont, le 23 septembre 2026